

LIEU	Base départementale d'aviron du Lac d'Aiguebelette – 73470 NOVALAISE Arrivée par l'autoroute A43, sortie lac d'Aiguebelette. LE LAC D'AIGUEBELETTE EST UN LAC « réserve naturelle régionale)* Nous demandons à tous les dirigeants et rameurs de respecter l'environnement, ainsi que la réglementation de la circulation des bateaux sur le lac (consulter les plans du bassin à la base d'aviron)
RÈGLEMENT/CODE	Les épreuves seront disputées sous le règlement de la FFA.
ARBITRES	Seront désignés par la Présidente de la commission régionale des arbitres.
EMBARCATIONS	Toutes les épreuves se dérouleront sur des embarcations de construction libre (sauf cas précisés).
PARCOURS	Le parcours se déroulera en ligne à 6 partants. Départs non tenus. Finales directes jusqu'à 7 partants. Classement au temps dans les courses à plus de 7 partants.
NUMÉROS	Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le premier départ sera donné à 9h. (Modification éventuelle en fonction du nombre d'engagés).
ASSURANCES	Les clubs participants devront être assurés.
ENGAGEMENTS	Les engagements seront réalisés uniquement sur le site internet de la FFA https://ffsa-goal.multimediabs.com/ Les épreuves de moins de 2 partants seront annulées. Les inscriptions seront limitées à 3 bateaux par club et par course.
<u>Ouverture des inscriptions :</u>	Mercredi 28 février 13h00
<u>Clôture des inscriptions :</u>	Jeudi 8 mars 23h00
<u>Consultation <</u>	Mardi 13 mars sur le site de la ligue www.aviron-auvergne-rhone-alpes.fr
DROIT D'ENGAGEMENT	2 euros par siège à régler au moment de la réunion délégués
RÉUNION DES DÉLEGUÉS	La réunion des délégués aura lieu à 8h à la salle DARD de la base d'aviron. - <u>Remplaçants</u> : le remplacement d'une partie des rameurs engagés doivent être déclarés selon l'article 31 du code des régates sur l'imprimé officiel (complètement rempli y compris le n° de licence) - <u>Déclaration de forfait</u> : Les forfaits d'une équipe doivent faire l'objet d'une déclaration sur imprimé officiel au plus tard 1h avant la première course de la régates.

Les rameurs devront pouvoir justifier de leur identité et de leur certificat médical. La responsabilité restera au Président du Club concerné.

Information : en cas de conditions de courses défavorables l'organisation s'appuiera sur le document édité par la FFA : <http://www.avironfrance.asso.fr/EspaceClub/Competition/GestionProblemesConditionsCourses.htm>

Le Président de la
Ligue Rhône Alpes d'aviron

Stéphane GUERINOT



Présidente des arbitres

Marine LERICOLAIS



Comité départemental d'aviron de Savoie

Vincent RUGGIERO



Avant programme de la Coupe Auvergne Rhône-Alpes 2018

Base départementale d'aviron du Lac d'Aiguebelette - Savoie

Coupe Auvergne Rhône-Alpes d'aviron Dimanche 18 mars 2018

MATIN							APRES-MIDI				
N° de course	catégories	bateaux	Nb engagés	Hor. Indicatif	Distance	N° de course	catégories	bateaux	Nb engagés	Hor. Indicatif	Distance
1	HS	1X		9h00	2 000	1-2	HS-HJ18	8+		14h00	2 000
2	FS	2X			2 000	3	FS	1X			2 000
3	HS	4X			2 000	4	HS	2X			2 000
4-5	FS-FJ18	4-			2 000	5-6	FS-FJ18	4X			2 000
6	HS	4-			2 000	7	HS	2-			2 000
7	FJ18	1X			2 000	8-9	FS-FJ18	2-			2 000
8	HJ18	2-			2 000	10	HJ18	1X			2 000
9	HJ18	4X			2 000	11	FJ18	2X			2 000
10-11-12	FS-FJ18-FJ16	8+		10h	1 500	12	HJ18	4-			2 000
13	FJ16	4X			1 500	13	FJ16	2X		15h30	1 500
14	HJ16	4-			1 500	14	FJ16	4+			1 500
15	HJ16	4X			1 500	15	HJ16	2X			1 500
16	FJ14	2X			1 000	16	HJ16	8+			1 500
17	HJ14	4X+			1 000	17	FJ14	1X			1 000
18	HJ14	1X			1 000	18	FJ14	4X+			1 000
19	FJ14	8x+		12h	1 000	19	HJ14	2X			1 000
20	VH	4+			1 000	20	HJ14	8X+		17h	1 000
21	VF	2X			1 000	21	VH/F mixte	4X			1 000
						22	VH/F mixte	8+			1 000

Engagements limités à 3 bateaux par course et par club

Horaires prévisionnels : réunion des délégués à 8h et début des courses à 9h.

Inscriptions sur serveur FFA du

Consultation des tirages le

28 février 2018
13 mars 2018

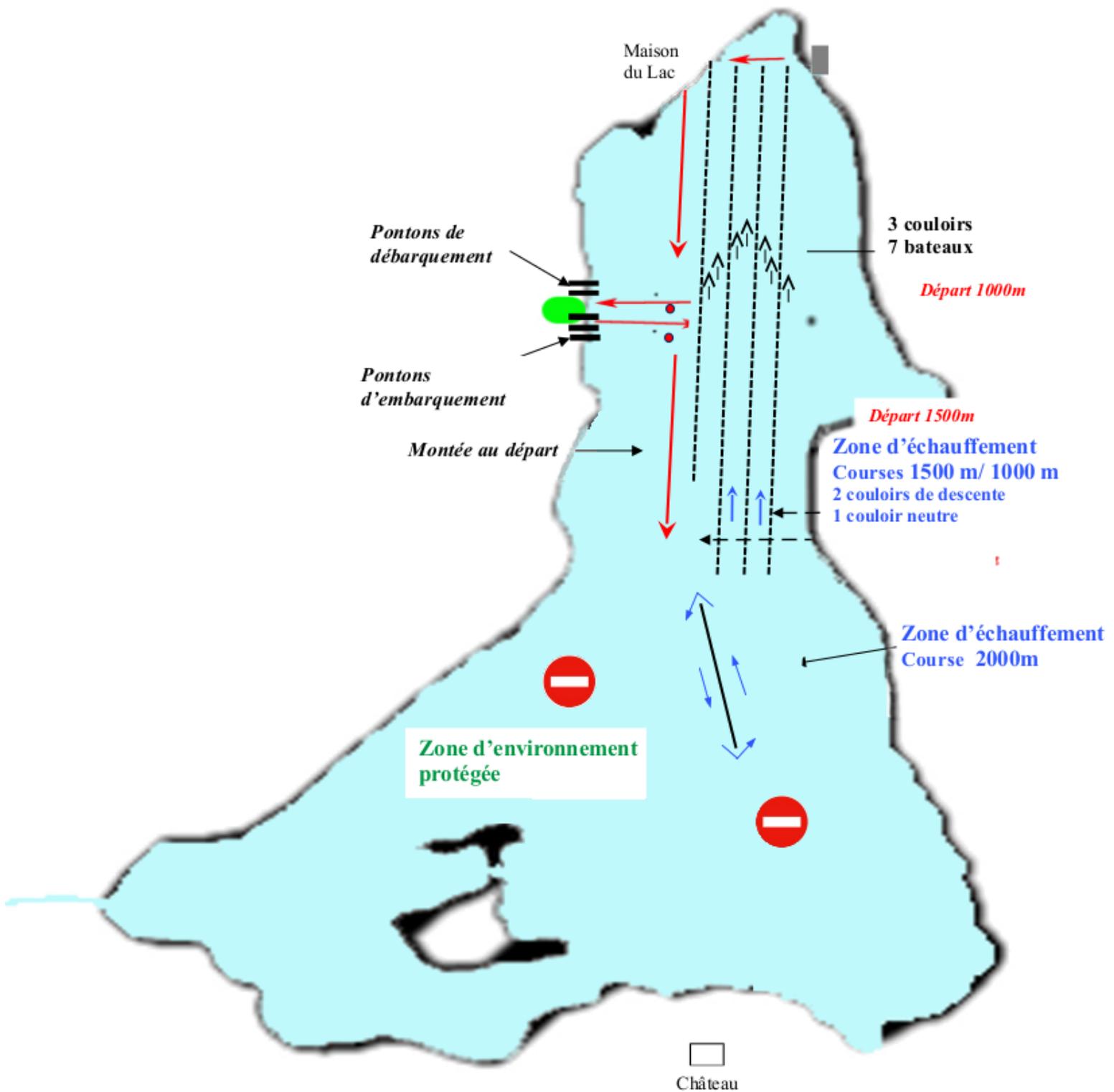
13h00 au

8 mars 2018

23h

Comité de Savoie d'Aviron





Plan de circulation COMPÉTITION
Coupe Auvergne Rhône-Alpes 18 mars 2018